

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 27  
Date de la convocation : 15 mai 2012

N° 12.05.21.24

L'an deux mille douze et le vingt et un du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ.

**PROCURATIONS** : Mme LABORDE en faveur de Mme LABORDE  
M. ALLOUCHE en faveur de M. CAPRON  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
M. SAUVAN en faveur de M. MUNOZ  
Mme TARAYRE en faveur de Mme BOULANGÉ  
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL  
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : MM PAUL, TALBOT

### **ACQUISITION DE TERRAINS BO 17 et BO 20**

#### **Rapporteur : Monsieur BOUISSEREN**

Il est rappelé au Conseil municipal que Madame Sylvette ABADIE et Monsieur Yves BERTRAND sont propriétaires indivis des parcelles BO 17 et BO 20 sur la commune de JUVIGNAC.

Par délibération du 20 novembre 2006, la Commune a décidé de créer la ZAC de CAUNELLE, renommée ZAC des CONSTELLATIONS.

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil municipal de la Commune a désigné la société GGL comme aménageur de la ZAC des CONSTELLATIONS.

L'aménagement de la ZAC nécessite de réaliser un carrefour giratoire sur l'avenue de l'Europe, d'emprunter et de réaménager un chemin existant appelé "Voie lactée".

Afin d'améliorer et de sécuriser l'accès à la ZAC, la Commune souhaite réaliser un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour à feu actuellement en service au croisement de l'avenue de L'Europe et de la Voie lactée.

Afin d'améliorer et de sécuriser l'accès à la ZAC, l'aménageur a souhaité réaliser un élargissement de la Voie lactée » en modifiant l'alignement sur voirie des parcelles BO 17 et BO 20, propriétés indivis de Mme ABADIE et de Monsieur BERTRAND.

La Société GGL s'est engagée à réaliser, en lieu et place des nouvelles limites de parcelles, un mur d'une hauteur vue depuis le trottoir de 2.00 m en agglomérés de béton, revêtu d'un enduit hydraulique (il est à noter que l'arase supérieure sera légèrement bombée).

Afin d'obtenir un alignement sur voirie harmonieux, la Société GGL s'est engagée à céder gratuitement à Mme ABADIE et M. BERTRAND, une partie de la parcelle BO 90 de 7m<sup>2</sup>.

En contrepartie, Mme ABADIE et M. BERTRAND se sont engagés à céder gratuitement à la Commune, deux bandes de terrain permettant la réalisation de la voirie et du carrefour giratoire, tel que défini sur le plan ci-joint.

Il convient désormais de régulariser cette situation.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir, à titre gratuit les parcelles BO 191 pour 123 m<sup>2</sup> issue de la BO 17 et BO 193 pour 126 m<sup>2</sup> issue de la BO 20.
- de dire que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de Mme ABADIE et M. BERTRAND.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

*Sauvage*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** ACQUISITION DE TERRAINS BO 17 ET BO 20

**Date de transmission de l'acte :** 30/05/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/05/2012

**Numéro de l'acte :** 12-05-21-24 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20120521-12-05-21-24-DE

**Date de décision :** 21/05/2012

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions  
3.1.1. Délibérations



